

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif de l'exercice 2023 s'établit de la manière suivante :

section	Résultats 2023	Dont déficit antérieur	Dont excédent antérieur
Fonctionnement	+ 127 693.42	/	115 800.09
Investissement	+ 9 221.53	/	9 221.53
<b>TOTAL</b>	<b>+ 136 914.95</b>	<b>/</b>	<b>125 021.62</b>

En premier lieu, les différents postes de la section de fonctionnement seront abordés. En second lieu, ce sont les dépenses et les recettes de la section d'investissement qui seront présentées.

### **1- Section de fonctionnement**

#### 11- les dépenses

Le compte administratif 2023 comporte en dépenses un total de crédits consommés de 983 850.04 €.

#### 111- Charges à caractères générales (chapitre 011)

Elles représentent 192 935.51 € contre 204 599.76 € au compte administratif 2022, ce qui représente une baisse d'environ 6 %. Cela est essentiellement dû à la diminution des coûts d'entretien du matériel roulant et à la maîtrise des coûts de l'électricité.

Les principales évolutions de ce chapitre concernent :

A la hausse :

- L'eau
- Les combustibles
- Les fournitures scolaires
- L'entretien des autres biens immobiliers

A la baisse :

- Les voyages scolaires de fin d'année
- L'électricité
- Le carburant
- L'entretien du matériel roulant
- Les honoraires

#### 112- Dépenses de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 537 089.33 € contre 512 028.46€ au compte administratif 2022. Cette hausse est liée essentiellement à l'augmentation de l'article « autres charges » qui correspond essentiellement à la hausse de l'assurance risques statutaires.

#### 113- Indemnités des élus, subventions et participations (chapitre 65)

Ce chapitre, d'un montant de 176 639.74 pour 2023 contre 155 270.75 € pour 2022 est en augmentation. Celle-ci s'explique par l'augmentation de la contribution communale au Syndicat Intercommunal enfance et Petite Enfance du Pays de Glane (SIEPEA).

#### 114 - Atténuation de produits (chapitre 014)

Cela correspond à l'attribution compensatrice négative versée à la Communauté urbaine Limoges Métropole pour le transfert des compétences de la Commune vers l'intercommunalité. Le reversement est identique à celui de l'exercice précédent : 40 514.54 €.

#### 115- Charges financières (chapitre 66)

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts : de 10 281.61 € réalisés en 2022, la collectivité passe à 8 567.34 € en 2023.

#### 12- les recettes

Le compte administratif 2023 comporte en recettes un total de crédits réalisés de 995 743.37 €, sans excédent antérieur reporté.

#### 121- Atténuation de charges et produits des services (chapitre 013 et 70)

- 23 064.30 € réalisés en 2023 pour le chapitre 013. Ces recettes viennent des remboursements de rémunération du personnel placé en arrêt de travail (congrés longue durée d'un agent).
- 67 967.10 € réalisés pour le chapitre 70 en 2023 contre 154 898.72 € en 2022. Cela s'explique notamment par l'absence d'encaissement des remboursements de charges de personnel et de fonctionnement pour l'exercice de la compétence voirie en 2023.

#### 122- Impôts et taxes (chapitre 73)

658 365.75 € réalisés en 2023 contre 610 662.60 € pour 2022. Cette augmentation des recettes est le fait de la hausse des bases d'imposition décidée par l'Etat.

#### 123- Dotations et participations (chapitre 74)

En 2023, le montant de la dotation globale de fonctionnement est en augmentation d'environ 2% par rapport à l'exercice précédent.

Elle est passée de 200538.00 € en 2022 à 204 629.00 € en 2023.

#### 124- Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre reste à peu près stable entre 2022 (20 932.86 €) et 2023 (22 955.74 €).

## 2- Section d'investissement

#### 21- les dépenses

Le montant des dépenses 2023 s'élève à 200 068.33 €.

Les dépenses principales réalisées en investissement ont été :

- Les travaux de reprise de la charpente et de la couverture de la salle polyvalente : 41 146.08 €
- Les travaux de rénovation du bâtiment accueillant l'épicerie : 35 114.07 €
- Le premier versement pour la rénovation de la façade de la mairie : 16 545.78 €
- La fourniture et la pose de cavurnes : 9 174.00 €
- L'installation d'une passerelle piétonnière reliant le nouveau lotissement au centre-Bourg : 7 228.80 €.

Remboursement du capital des emprunts : la réalisation pour 2023 est de 47 960.74 € alors qu'elle était de 242 407.95 € en 2022.

La Commune n'a pas eu recours à un nouvel emprunt en 2023.

#### 22- les recettes

Le montant des recettes 2023 s'élève à 209 289.86 € (dont 77 243.22 € d'excédent antérieur reporté).

En 2023, la section d'investissement a été principalement financée comme suit :

*PEYRIHAC - MAIRIE*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : NOTESYNTHCABP23

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 08/04/2024

Objet : Note de synthèse relative au compte administratif 2023 du budget principal

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 11/04/2024

Agent de transmission : Delphine BRETON

Acte : note de synthèse relative au compte administratif 2023.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711802-20240408-NOTESYNTHCABP23-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/04/2024

